



Mairie de Plainval

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DE LA COMMUNE DE
SÉANCE DU 30 août 2024**

Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le

ID : 060-216004895-20240830-31_2024-DE

LIBÉRATIONS S²LO

L'an deux mil vingt-quatre, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de
Convocation :
23/08/2024
Date d'affichage :
23/08/2024
Membres en
Exercice : 9
Membres
Présents : 6
Membres votants :
7
Délibération n°
31-2024

Présents : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Mesdames Coralie LETOCART, Marjorie DARCAIGNE, Katia VARESI, Evelyne CAUWENBERGH - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Pouvoirs : Monsieur Franck JONCKHEERE

Absents excusés : Madame Gwenaëlle LEROY

Absents non excusés : Monsieur Joël GALEK

Secrétaire de séance : Madame Marjorie DARCAIGNE

Convention périscolaire plainval – le plessier sur st just

La commune du Plessier sur Saint just a décidé de mettre en place un service d'accueil périscolaire.

Dans le cadre du regroupement scolaire Plainval/Plessier, la commune du plessier sur st just propose à la commune de Plainval d'accueillir également les enfants pour lesquels elle aura donné son accord (attestation d'inscription validée par la commune), moyennant une participation financière de sa part de :

- 8 euros pour les accueils du matin
- 11 euros pour les accueils du soir
- 19 euros pour les demi-journées du mercredi
- 36 euros pour les journée complète (mercredi et vacances)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Inscrit les Crédits correspondants au budget

Demande que le versement soit effectué sur présentation, par la Commune du Plessier sur St just, du détail mensuel et nominatif de la présence des enfants.

Plainval, le 3 septembre 2024

**Le Maire,
Samuel DOVERGNE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le

- transmission en sous-préfecture le,

- publication le,

